

--	--

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MAI 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT ET UN MAI à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AOUT (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative sous la présidence de Mme HEBERT-Aline, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11*

*Nombre de conseillers municipaux présents : 9*

*Date de convocation : 15/05/2024*

*Présents : M. BRUNET Pascal, BONNET Olivier, BORDAS Cédric, FLORUS Pascal, BOUILLY André, DUFFAU Joël, REBATTET Françoise, Karim TOUCHE*

*Absents : LEYDIER Véronique, RIMET-MEILLE Angélique*

*Pouvoir : /*

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme REBATTET Françoise est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Révision des tarifs des concessions au cimetière
- Petit patrimoine : Restauration de la croix dans le cimetière communal
- Remboursement des frais de l'omelette du 1er mai aux conscrits
- Demandes de subventions
- Modification et actualisation des Commissions communales
- Questions diverses

---

#### **Délibération n° 1\_210524**

#### **OBJET : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels des concessions au cimetière, fixés par Délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

- Columbarium 350 € la case pour une durée de 30 ans.
- Concession 40 € du m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans.

Elle propose au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de la façon suivante :

- Columbarium 350 € la case pour une durée de 30 ans.
- Concession 50 € du m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

--	--

*Débat : Réévaluation du prix au m<sup>2</sup> de la concession, votée à l'unanimité*

---

**Délibération n° 2 \_210524**

**OBJET : PETIT PATRIMOINE : RESTAURATION DE LA CROIX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Olivier BONNET, présente au conseil municipal les différentes propositions émises par l'associations « SOS CALVAIRE » concernant la réfection du petit patrimoine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, (8 voix POUR – 1 ABSTENTION) :

- décide de confier à l'association SOS CALVAIRE la restauration de la Croix dans le Cimetière pour un montant de fourniture estimé à un maximum de 1000 €, et avec l'avis technique d'un habitant de la commune, maçon retraité.

*Débat : 5 lieux (croix de mission et chapelle) ont été identifiés sur la commune, seule la croix du cimetière est de façon certaine sur le domaine communal, 3 sont sur le domaine privé. Pour la dernière croix de mission en bordure de route, il sera nécessaire de vérifier si elle relève bien du domaine privé.*

*Pour le monument sur le domaine privé, un courrier sera adressé aux propriétaires avec estimation des travaux par l'association, travaux qui dans ce cas, seraient à leur charge.*

---

**Délibération n° 3 \_210524**

**OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE L'OMELETTE DU 1<sup>er</sup> MAI AUX CONSCRITS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que cette année les Conscrits ont organisé la traditionnelle Omelette du 1<sup>er</sup> mai à laquelle la population est invitée et que la commune rembourse à l'association organisatrice les frais occasionnés par cette manifestation.

Pour 2024, le coût a été de 498.53 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de rembourser à l'Association des Conscrits la somme de 500 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Cette somme sera prélevée à l'article 623 « Publicité, Publications, Relations Publiques ».

*Débat : Accepte à l'unanimité*

---



**Délibération n° 4\_210524**  
**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dernières demandes de subventions reçues :

- L' ADMR Moyenne Galaure
- L' ACRDNS

Elle rappelle que lors d'un coup de vent le week-end de Pâques, les pompiers du centre de secours de Chateauneuf de Galaure sont intervenus pour remettre en place des tuiles du toit de l'église qui menaçaient de tomber sur la voie publique. Elle propose de verser à l'Amicale des Pompiers une subvention compte-tenu de leur disponibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN DELIBERE :

- DECIDE A L'UNANIMITE, l'attribution d'une Subvention à l'ADMR Moyenne Galaure d'un montant de 100 €.
- DECIDE A L'UNANIMITE, l'attribution d'une Subvention à l'ACRDNS d'un montant de 100 €.
- DECIDE A LA MAJORITE (1 abstention), l'attribution d'une Subvention à « l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf de Galaure » d'un montant de 200 €.

*Débat : Cédric BORDAS ne participe pas au vote. Les huit autres membres du conseil « acceptent et autorisent »*

---

**Délibération n° 5\_210524**  
**OBJET : MODIFICATION ET ACTUALISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire rappelle la Délibération du Conseil Municipal du 29 Mai 2020, concernant la création des commissions communales. Elle propose d'actualiser ces commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE d'actualiser les Commissions Communales de la façon suivante :

Commission BATIMENTS / URBANISME / VOIRIE

HEBERT Aline  
BRUNET Pascal  
DUFFAU Joël  
RIMET-MEILLE Angélique  
BORDAS Cédric  
FLORUS Pascal

Commission FINANCES

HEBERT Aline

--	--

DUFFAU Joël  
BRUNET Pascal  
BONNET Olivier  
REBATTET Françoise

Commission VIE ASSOCIATIVE / FÊTES ET CEREMONIES

HEBERT Aline  
BRUNET Pascal  
TOUCHE Karim  
BORDAS Cédric  
FLORUS Pascal

Commission ECOLE / JEUNESSE

HEBERT Aline  
BONNET Olivier  
RIMET-MEILLE Angélique  
TOUCHE Karim  
REBATTET Françoise  
LEYDIER Véronique  
BURLON Delphine (*hors conseil municipal, sur le versant JEUNESSE*)

Commission AGRICULTURE

HEBERT Aline  
BONNET Olivier  
BORDAS Cédric  
FLORUS Pascal  
BOUILLY André

Commission SOCIALE

HEBERT Aline  
BRUNET Pascal  
LEYDIER Véronique  
RIMET-MEILLE Angélique  
DUFFAU Joël  
personnes extérieures au conseil municipal : Nadine BURLON, Christiane NIVON, Jérôme CARTELLIER

Commission INFORMATION / COMMUNICATION

HEBERT Aline  
BONNET Olivier  
BRUNET Pascal  
LEYDIER Véronique  
REBATTET Françoise  
RIMET-MEILLE Angélique

Commission DEVELOPPEMENT DURABLE

HEBERT Aline  
BONNET Olivier  
BOUILLY André  
REBATTET Françoise  
RIMET-MEILLE Angélique  
personnes extérieures au conseil municipal : Olivier FILIPUCCI, Sylvain OZUST, Hughes LABORDE

Commission ECONOMIE / TOURISME

HEBERT Aline  
BONNET Olivier  
BOUILLY André  
REBATTET Françoise  
RIMET-MEILLE Angélique

Débat :

*Mme Odile PELISSON, membre extérieure au conseil, de la commission développement durable, s'est mise en retrait de celle-ci depuis un certain temps pour des raisons personnelles. Elle a fait part de son souhait de pouvoir la réintégrer quand cela lui sera possible. Sa place reste donc maintenue dans cette commission.*

*Un échange a lieu sur le manque de participation de certains élus aux commissions dont ils font partie et sur les conséquences en termes de charge de travail pour les membres restant mobilisés.*

*Les avis divergent quant à la possibilité ou non d'exclure de ces commissions, les membres qui n'ont plus la disponibilité pour y participer depuis plusieurs mois, d'autant plus qu'il n'y a pas de volontaires au sein du Conseil pour prendre leur relais.*

---

QUESTIONS DIVERSES

- Programme « Réhabilitation du bâtiment Mairie-Ecole-Logements »  
Retour des élus sur le Programme en vue de sa validation avant le lancement de la consultation.
- Information Travaux d'urgence Voirie « Route des Zaberts »  
Présentation du devis complémentaire de la Sté TP Réalisation d'un montant de 1050 € pour pose d'enrochements oublié sur devis initial.

LE MAIRE  
Aline HÉBERT



Le secrétaire de séance  
REBATTET Françoise

